



Echevinat de l'Urbanisme,  
de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi

L'été à Namur : à vélo ou à pied !  
De nouvelles mesures en faveur des modes actifs

Communiqué de presse  
23 juin 2020  
Stéphanie Scailquin

**En complément de la mise en zone partagée de la Corbeille, la Ville décide de mettre en œuvre d'autres mesures d'accompagnement pour une nouvelle mobilité. Qu'elles soient prises à titre temporaire ou de façon définitive, ces mesures démontrent la volonté ferme de la Ville d'accorder plus de place et d'importance aux modes actifs que sont la marche et le vélo. Les avantages pour notre mobilité, notre santé et notre qualité de l'air bénéficieront à toutes et tous.**

**1.) MAINTIEN des mesures de mobilité jusqu'à la fin de l'été 2021 !**

Au départ, il avait été annoncé que les mesures temporaires de mobilité telles que la zone partagée de la Corbeille seraient levées au 31 août 2020. La volonté du Collège communal est **de maintenir ces mesures jusqu'à l'été 2021.**

L'évaluation de ces mesures, par un comité technique et par un comité d'usager·ère·s est déjà en cours et sera prolongée toute la durée d'application des mesures.

**2.) Zone de rencontre rue Mazy et avenue de la Pairelle**

Le 15 mai dernier, le Collège annonçait la mise en œuvre temporaire d'une zone partagée dans la Corbeille.

Ces mesures sont désormais également appliquées à la rue Mazy et à l'avenue de la Pairelle. Les mêmes règles y sont d'application : sur le principe de la « zone de rencontre », ces zones partagées offrent l'avantage de maintenir la circulation automobile, moyennant le respect d'une vitesse limitée à 20 km/h, tout en accordant plus d'espace aux modes actifs. Les piéton·ne·s sont autorisé·e·s à circuler librement sur toute la largeur de la chaussée. La vigilance reste néanmoins de mise et il est interdit d'entraver délibérément la circulation des autres. Par ailleurs, le stationnement reste autorisé dans les emplacements délimités. Attention : les cyclistes, restent considérés comme des conducteurs. Ceux-ci doivent respecter le sens de la circulation, tenir leur droite et ne pas dépasser le 20 km/h.

**Pourquoi** ces deux voiries ? Il est intéressant d'étendre le principe de la zone partagée à ces deux voiries étant donné leur proximité avec la Meuse, l'Enjambée et l'attrait qui en découle de s'y promener, sans compter la présence des écoles dans leurs environs proches. Il s'agit de faciliter le respect des mesures de distanciation imposées par le Conseil National de Sécurité.

Cette mesure est d'ores et déjà d'application.

### 3.) Connexions entre le centre-ville et les RAVeLs



Certaines voiries communales permettent de connecter les RAVeLs au centre-ville. Ayant la volonté d'encourager les déplacements à vélo, le Collège a souhaité leur donner ce statut de « voirie cyclable ».

Il s'agira des premières « rues cyclables » sur le territoire namurois.



Concrètement, dans les « *rues cyclables*, le cycliste peut utiliser toute la largeur de la voie publique lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation. Toute rue cyclable est accessible aux véhicules à moteur. Ils ne peuvent toutefois pas dépasser les cyclistes. La vitesse ne peut jamais y être supérieure à 30 km/h. » extrait du Code de la route.

#### - **Rue Notre-Dame, boulevard de la Meuse et avenue de Tabora devenus « rues cyclables »**

La rue Notre-Dame dans sa portion entre le rond-point du Grognon et l'avenue de La Plante, le boulevard de la Meuse entre l'avenue de la Citadelle et l'avenue Materne, l'avenue de Tabora entre la rue Fonds des Bas Prés (sortie du RAVeL) et la place Falmagne seront des « rues cyclables ». Cette mesure sera prochainement matérialisée.

#### - **Quai de l'écluse : rue cyclable (mesure définitive)**

Cela avait déjà été validé par un règlement de police, le Collège a marqué sa volonté que la matérialisation soit accélérée : le quai de l'écluse sera donc bientôt matérialisé en tant que « rue cyclable » et ce de façon définitive.

#### - **Ouverture de la voie cyclable urbaine le long du boulevard Cauchy (mesure définitive)**

Il s'agit d'officialiser cette voie cyclable urbaine par l'installation de la signalisation adéquate.

### 4.) Rue du Quai : fin de travaux

La réfection du tronçon du RAVeL est désormais terminée. Il est sur le point d'être ouvert au public.

### 5.) Des Totems « compteurs » de piétons et vélos

Dans le cadre de l'installation du STI (Système de Transport Intelligent), du mobilier urbain intelligent apparaît peu à peu dans notre Ville. Outre les borne d'information aux arrêts de bus et des panneaux à messages variables sur les axes routiers, le centre-ville sera bientôt équipé des compteurs de piétons et cyclistes installés sur des totems d'affichage. Ceux-ci font partie des projets complémentaires au Système de Transport Intelligent et confirment le statut de ville innovante. Ces équipements complémentaires au STI sont estimés à un montant de 244 458 € et sont subsidiés par le FEDER à hauteur de 219 956 €.



Un moyen à la fois ludique et tout à fait objectif de sensibiliser, encourager et informer.

### 6.) Des nouveautés pour stationner son vélo en sécurité

- Un boxe collectif, gratuit et accessible à toutes et tous au parking de l'Hôtel de Ville. Celui-ci vient d'être agrandi.
- Des boxes rue du Lombard seront prochainement installés. Cf. Conseil Communal de ce 23/06.

- Un abri sécurisé et équipé pour la recharge au P+R de Bouge. Cf. Conseil Communal de ce 23/06.

### **7.) Pour inciter, encourager à choisir le vélo**

**Des formations via Provélo :** Les infrastructures et mesures de mobilité ne suffisent pas toujours à changer son mode de déplacement. Pour accompagner ceux et celles qui hésitent encore à enfourcher un vélo, la Ville a mandaté Provélo afin que des formations soient organisées d'ici cette fin du mois de juin et durant l'été, gratuitement. Pour rappel, Provélo organise déjà de nombreuses activités, offre un service de location de vélos et de vélos électriques. Leur atelier est aussi ouvert pour les conseils et réparations. L'asbl est soutenue par la Ville pour ces activités nécessaires à la mise en confiance et dynamisation de toute la communauté cycliste namuroise.

Plus d'information sur leur site et leurs réseaux sociaux !

Le Gracq a été choisi lui aussi pour former le personnel communal à se déplacer à vélo dans la circulation.

**Les Li bias vélos** sont toujours là et le cadeau d'un abonnement annuel à ces vélos partagés pour ceux et celles qui fêtent leurs 18 ans.

- ➔ **Toutes ces mesures sont évaluées via la mise en place d'un comité technique (Ville, SPW, Police, TEC) et par un comité d'usager·ère·s.**
- ➔ **Ces différentes mesures arrivent en réponse à des besoins de mobilité active rendus plus accrus et aigus par la crise sanitaire et les mesures de sécurité imposées par le Conseil de sécurité. La Ville de Namur saisit cette occasion pour accorder plus de place aux piéton·ne·s et aux cyclistes, la qualité de vie de toutes et tous en sera renforcée !**

**« Avec le confinement, nous avons retrouvé le plaisir de la marche et du vélo. La vente de vélos a d'ailleurs explosé. +300% " selon Isabelle Parmentier, vélociste à Evere et vice-présidente du groupement des professionnels belges du vélo. Certain belges se disent prêts à changer leur mobilité. Je suis convaincue du rôle des autorités locales pour accompagner ce changement : limitation des vitesses, adaptation des voiries, formations au public... Reste aux namurois à adopter définitivement le slow way of Namur. »**

**En un mot, comme en cent : c'est l'été, à Namur, venez à vélo ou venez à pied !**

Plus d'infos : 081/24 69 98 – [carole.debatty@ville.namur.be](mailto:carole.debatty@ville.namur.be)

Cabinet de Stéphanie SCAILQUIN  
Echevine de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi